

Des espaces et équipements publics renouvelés en complément d'une approche sociale pour relier les quatre quartiers emblématiques de Mont-Saint-Martin

Depuis les années quatre-vingt-dix, la commune de Mont-Saint-Martin s'est engagée dans une démarche de réorganisation urbaine de la ville pour relier les différents morceaux de villes isolés : le centre ancien, Piedmont, le Plateau et le plus peuplé et sensible des quartiers : le Val Saint-Martin.



Place de Lille



Parc Brigidi



Boulevard du 8 mai 1945

« Les objectifs du projet étaient d'offrir un cadre de vie agréable et de favoriser le sentiment d'appartenance à la ville auprès des habitants. Parmi les aménagements urbains réalisés, on peut citer la création d'une place publique, les travaux sur le boulevard du 8 mai 1945, le déplacement de la mairie et de la poste, la construction du centre socio-culturel, la suppression des impasses au profit de voies en boucle, la sécurisation de plusieurs rues... Beaucoup d'actions concernent le Val car on s'est rendu compte que ce quartier des années soixante n'était pas fini. Par exemple, des barres de logements ont été démolies pour ouvrir le quartier sur l'extérieur, physiquement et visuellement, et des équipements ont été créés ou sont encore à venir : EHPAD, résidence pour personnes âgées, commerces... Le parc Brigidi, agrandi, est l'un des symboles du projet global car il constitue le poumon vert de la ville et relie l'ensemble des quartiers. En parallèle de tous ces aménagements urbains, de nombreuses actions sociales ont été menées (mise en réseau des comités des fêtes, actions intergénérationnelles...). Sans elles, et le tissu associatif très actif, le projet n'aurait pas permis de donner un nouveau visage aux quartiers et de favoriser le vivre ensemble. Tout nouveau projet d'urbanisme devra s'évertuer à poursuivre ce travail, tant sur l'aspect social qu'urbain, pour ne pas recréer les stigmates du passé. »

M. Serge DE CARLI,
Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle,
Maire de Mont-Saint-Martin

L'AGAPE vous accompagne

L'équipe de l'AGAPE vous accompagne dans la **réflexion amont de vos projets urbains** et particulièrement sur la définition des espaces publics. Elle propose des **cahiers des charges** pour recruter des maîtrises d'œuvre et participe aux comités techniques et comités de pilotage des études. L'Agence **anime** également des **groupes de travail** avec les élus et leurs partenaires pour identifier les enjeux et définir les objectifs du projet urbain ou du projet d'espaces publics pour aboutir à une **stratégie d'aménagement** et à un **pré-programme de l'opération**.

Contact : Marie-Sophie THIL, Architecte
mthil@agape-ped.org - Tél : (+33) 03 55 26 00 18



AGAPE - agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine-Nord
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de Développement - F-54810 LONGLAUVILLE
tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33 - agape@agape-ped.org - www.agape-ped.org

Rédaction et illustrations : Marie-Sophie THIL, chargée de projets urbains et Wadii OTHMANI, stagiaire • Infographie : Virginie LANG-KAREVSKI



EnVies de Quartier

Fiche pédagogique n°4 • mai 2014

L'espace public dans tous ses états

Définition

Les rues, places, berges de rivières, pistes cyclables, aires de jeux, jardins publics... sont des espaces publics. En règle générale, ces espaces appartiennent au **domaine public** et sont **aménagés par les collectivités**. Ils jouent des **rôles importants dans l'aménagement des villes et villages** et dans la qualité du cadre de vie. Ils sont notamment le **support de multiples usages** : se déplacer à pied, en vélo, en voiture, en bus ; stationner ; accueillir des marchés hebdomadaires ou des manifestations culturelles ; passage des réseaux d'eau et d'électricité... Mais les espaces publics sont également **vecteurs de lien social** car ils offrent des espaces de rencontre et **relient les quartiers** entre eux et aux équipements. **Toutes ces particularités impliquent de concevoir les espaces publics de manière qualitative pour créer un cadre de vie agréable pour tous les habitants.**

Rôle des élus

La qualité des espaces publics conditionne en grande partie la réussite d'un projet urbain. Au niveau politique, il y a trois échelles d'appréhension et de **marge de manœuvre pour cadrer la réalisation des espaces publics** :

Territoriale	SCoT : Principes généraux et prescriptions : espaces publics, entrées de ville, paysages bâtis...
Intercommunale et communale	PLU : Définition des orientations d'aménagement et des règles qui agissent directement sur la qualité des espaces publics : règles d'alignement, de gabarit, emplacements réservés, densité, mitoyenneté...
Locale	Projet d'aménagement : négociation, coordination, chartes d'aménagement, cahier des charges des bonnes pratiques...

La rue passante traverse le quartier, dessert les équipements et donne une image globale de la commune

Les **rez-de-chaussée animés** participent à la qualité du cadre de vie (commerces, activités...).

Eviter les **façades aveugles** sans ouverture ainsi que les batteries de garages donnant sur les rues passantes.

Des espaces piétons confortables et des stationnements le long de la rue pour les commerces et les logements.

Les **largeurs de voiries automobiles réduites** (entre 5,50m et 6m pour une rue en double sens) **réduisent leur coût global** et **privilégient** les espaces dévolus aux **piétons** et aux surfaces constructibles.



La voirie constitue 90% des espaces publics d'une collectivité

La rue de desserte : espace « apaisé » permettant l'accès aux logements

Les **transitions** entre les espaces publics et privés varient en fonction du type de rue : construction en alignement ou avec un recul réglementé.

Pour une rue de desserte, un **recul limité** composé d'un **jardinet** et d'un **stationnement** à l'avant des constructions apporte de la **sécurité** et une certaine **intimité** pour les habitants tout en offrant des visuels intéressants depuis la rue.

Les **clôtures**, **matériaux** et **petits équipements** (poubelles, coffrets techniques, boîtes aux lettres...) font l'objet d'une attention particulière pour **s'intégrer harmonieusement** dans le paysage.

Les **linéaires bâtis au plus près** des rues passantes et des placettes **mettent en valeur** ces espaces publics et les constructions adjacentes. Le Plan Local d'Urbanisme réglemente les implantations des **habitations** et des **équipements publics** qui bordent les espaces publics par exemple en imposant un **alignement** ou un **recul**.

La rue à **sens unique** est intéressante pour favoriser la réalisation de **stationnement** ou pour **libérer de l'espace** pour les espaces privés.



La place : ambiance dynamique, attractive, voire commerçante propice à la rencontre



Une place se **localise** dans les lieux les plus **fréquentés**, par exemple devant un **équipement** (école, arrêt de bus, une aire de jeux...) ou sur la **jonction** avec le quartier voisin.

La place ou placette **crée une respiration** dans le quartier.

Les **commerces**, **activités**, **services** et **équipements** situés autour favorisent l'**attractivité** du quartier et de la place, notamment si quelques stationnements sont prévus.

Les **façades des bâtiments** qui entourent les places participent à leur qualité et leur **attractivité**. Elles font l'objet d'un **traitement particulier** : architecture, rez-de-chaussée animés, matériaux utilisés...

Le **stationnement aérien**, par poches et/ou le long des voiries, est à conserver car il :

- favorise l'**accès aux commerces** et aux équipements lorsqu'ils existent,
- évite le **stationnement aléatoire**,
- **sécurise les circulations piétonnes** en créant une distance avec la circulation voiture,
- évite la **réalisation de parkings enterrés** coûteux,
- permet aux riverains et aux visiteurs de **découvrir facilement le quartier**,
- et laisse la possibilité d'utiliser sa voiture lorsque les transports en communs ne sont pas présents.

L'**urbanisme sur dalle**, qui consiste en la **séparation totale** des cheminements piétons (en extérieur) et de la circulation automobile (en souterrain), **est à éviter**. Les **problématiques urbaines** et de **fonctionnement** y sont **nombreuses** : surcoûts (investissement et gestion, éclairage continu, gardiennage nécessaire...), rez-de-chaussée d'immeubles pauvres en animation, surface imperméable non compatible avec la création d'espaces verts...

Stationnement

PLU

Urbanisme sur dalle

Matériaux

Coûts

Anticiper sur les **coûts de gestion** et d'entretien des espaces publics en :

- **rationalisant la surface** des espaces publics afin d'éviter de créer des vides urbains ou des coupures entre les quartiers,
- **optimisant les linéaires** et les **largeurs de voiries** pour limiter les coûts de viabilisation et d'entretien de la commune,
- utilisant des **matériaux simples et robustes**,
- facilitant la **collecte des déchets** par des **points d'apports** concentrés sur des espaces agréables et bien conçus,
- et en mettant en place une **gestion différenciée des espaces verts** pour limiter l'entretien et l'usage de pesticides.

L'utilisation de **matériaux similaires** sur tous les espaces publics **crée une unité de traitement** sur l'ensemble de la collectivité (sols, mobilier urbain...) et un **sentiment d'appartenance**.

Le cheminement : raccourcir les distances à pied

